

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°115.

Bien cher Albinus,

Le dernier Conseil s'est tenu lundi 15 juin. 13 conseillers étaient présents, Mme Onno ayant donné pouvoir et Mme Robin absente. Le compte-rendu du 30 mars est approuvé à l'unanimité.

1-Groupement de commandes avec Cœur de Savoie pour la réalisation de diagnostics d'accessibilité : le Maire rappelle que la loi impose aux Collectivités de rendre accessibles les établissements et installations recevant du public. En ce qui concerne Arbin tout est ok mais à son avis c'est mieux de se joindre à Cœur de Savoie pour avoir un diagnostic supplémentaire. Il y a lieu de signer une convention entre les Communes se regroupant et de nommer pour chacune un représentant titulaire et un suppléant pour participer à la commission d'appel d'offres. Les frais liés au fonctionnement et à la publicité du groupement sont pris en charge par Cœur de Savoie. Accord à l'unanimité et nomination de MM. Roget et Salmeron comme titulaire et suppléant. Il n'a pas été indiqué comment serait répartie la charge relative à la mission de diagnostic. Si on est sûr de nous, comme cela est le cas, pourquoi engager des frais supplémentaires ?

2-Attribution de compensation 2015-Cœur de Savoie : mise en place lors de la création de l'intercommunalité CCPM et reprise par Cœur de Savoie, cette attribution est versée annuellement. Après adoption par le Conseil Communautaire à la majorité des 2/3 les montants doivent être confirmés par l'ensemble des Conseils des Communes à la majorité simple. Le montant revenant à Arbin est de **263 781€** contre **237 629€** pour 2014, la différence représentant la prise en charge par Cœur de Savoie de la contribution SDIS. Pour information le montant global versé par la Communauté est de **10 123 891€**. 13 conseillers votent pour, Mme Baverel s'abstenant sans explication. Surprenant, s'agissant d'un versement à la Commune ?

3-Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : ce fonds consiste à prélever des fonds aux Collectivités dites « riches » afin d'abonder les budgets des Collectivités moins favorisées. Cette contribution, prise en charge par Cœur de Savoie, s'élève à **396 094€**. Accord à l'unanimité pour confirmer le principe de prise en charge par Cœur de Savoie.

4-Emplois saisonniers : création de poste : comme chaque année et dans les conditions fixées par la loi le Conseil peut créer des postes saisonniers. Le Maire indique que 2 demandes ont été reçues. Il propose de les recruter pour 2 semaines du 15 au 31 août. Bizarrement au moment du vote le Conseil décide de programmer 4 postes dans l'hypothèse où il y aurait d'autres demandes. La question est pourtant simple : a-t-on oui ou non des besoins pour 2 ou 4 ? Albinus, la période où l'on embauchait pour faire plaisir, comme disait un adjoint, est derrière nous. Accord à l'unanimité pour 4 embauches.

5-Rapport eau et assainissement 2014 - qualité et prix : le compte rendu est laconique. Le rapport, conformément à la loi est adopté à l'unanimité. Certes, Albinus, si tu veux en savoir plus tu

peux aller en Mairie pour le consulter. On a appris qu'il existait une différence de plus de 6 000m³ entre le volume consommé et celui facturé aux abonnés. Une paille n'est-ce pas ? Certains évoquent les fuites sur le réseau... Surprise (encore) il est indiqué que les bâtiments communaux ne disposent pas de sous compteurs individuels. Facile pour voir où peuvent se trouver ces 6 000m³ et les abus éventuels ! A presque 3€ le m³ assaini cela fait pourtant une jolie somme.

6-Dissolution de la ZAC du Bourg : évoquée lors du dernier Conseil, le Maire indique qu'il y a lieu de lancer la procédure qui s'annonce longue. Ce sujet, comme d'autres, a été longuement décortiqué en séance préparatoire. Et pourtant ! Le Maire en se lançant dans le bilan financier de cette opération découvre des erreurs... Espérons qu'au final on nous présente quelque chose de clair et reflet de la réalité. Le coût de ce projet (achats, expropriations, démolitions, frais et honoraires divers) s'élèverait à **860 210€**, somme à laquelle il y a lieu de soustraire les 3 ventes réalisées depuis, soit une « ardoise » de près de **650 000€** ! Le Maire s'est attardé longuement sur l'échec de ce gros chantier. Albinus, n'oublie pas :

-qu'aux prémices de cette opération le Maire était déjà conseiller municipal.

-qu'en 2005 un projet préparé et présenté par la majorité de l'opposition au sein du Conseil, n'a pas été soumis au vote par le Maire. Contrairement à ce qui est repris dans le compte-rendu, celui-ci n'était pourtant pas au détriment des intérêts de la Commune. Mémoire quand tu me lâches !

A la question d'une personne du public, après la clôture de la séance, sur l'avenir des terrains le Maire a indiqué que « *C'était prématuré, que le Conseil travaillerait le dossier et que l'information serait faite en temps voulu* ». Cause toujours !

Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

- a) La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans les ventes : SCI Laure/Marigot Benoît (parcelles AH 75/77/80 lot 4) Claude et Jean-Claude Maitre et /Mme et M. Patrice Domenget (parcelles AC 8/9/10)
- b) Communication des rapports SISARC/SDES/Agence de l'eau consultables en Mairie
- c) Ecole des Champs : suite au dernier conseil d'école de nouveaux horaires sont soumis à l'Inspection d'Académie soit : 8h30 - 11h30 le matin et 13h30 - 15h45 l'après-midi du lundi au vendredi.
- d) Syndicat du Gargot : MM. Péjoan et Salmeron ont fait le tour de la Commune avec les représentants du Syndicat pour voir les travaux à effectuer.
- e) Coralys reprend à Sodexho le marché de fourniture de repas pour la cantine.

La séance est levée à 21h15.

Albinus, comme tu vois, un conseil encore rapidement mené. On a expédié les affaires courantes comme on dit. Entériner des décisions de Cœur de Savoie essentiellement, mais toujours rien sur la vie communale et les dossiers en cours. Question d'habitude ! Comme l'absence d'affichage du compte-rendu à Mérande et aux Brindolles.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Juillet 2015